

## Exposition «Victor Hugo vu par Rodin» - Adoption du projet - Demandes de subventions - Conventions avec les partenaires

*M. LE MAIRE, Rapporteur :*

**I - A l'occasion de la célébration du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo, la Ville de Besançon organise une exposition temporaire du 4 octobre 2002 au 27 janvier 2003 au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie intitulée «Victor Hugo vu par Rodin».**

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget de l'exposition en dépenses et en recettes, budget qui se monte au total à 268 682 €.

Budget dépenses		Montants
Assurance et transport	assurances	18 300 €
	transport, emballage, installation	42 700 €
		61 000 €
Scénographie	honoraires architecte	18 300 €
	graphisme (concept et réalisation)	15 300 €
	mise en espace des collections	66 000 €
		99 600 €
Publications	iconographie	3 050 €
	visuel	4 600 €
	catalogue	46 000 €
	aide à la visite	7 650 €
		61 000 €
Médiation	visites-animations, ateliers de sculpture	13 700 €
Communication	dépliant de présentation de l'exposition	7 600 €
	dossier de presse	760 €
	affiches, affichettes, cartons	5 522 €
	campagne d'affichage France-Rail	19 500 €
		33 382 €
<b>TOTAL</b>		<b>268 682 €</b>

Budget Recettes	Montants
Ville de Besançon	121 959 €
Etat (DRAC Franche-Comté)	40 000 €
Région de Franche-Comté	30 500 €
Département du Doubs	45 735 €
Chambre de Commerce et d'Industrie	15 244 €
BNP Paribas	15 244 €
<b>TOTAL</b>	<b>268 682 €</b>

**II - Cette exposition temporaire bénéficie des concours financiers susvisés :**

DRAC Franche-Comté (État) : 40 000 €, Région de Franche-Comté : 30 500 €, Département du Doubs : 45 735 €, Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs : 15 244 €, BNP-PARIBAS : 15 244 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet d'exposition,
- solliciter les demandes de subventions et participations correspondantes et à signer les conventions de partenariat qui s'y rattachent

- inscrire les sommes en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception des arrêtés attributifs soit : 40 000 € au chapitre 92.322.74718.01401.52000, 30 500 € au chapitre 92.322.7472.01401.52000, 45 735 € au chapitre 92.322.7473.01401.52000, 30 488 € au chapitre 92.322.7478.01401.52000

- réaffecter en dépenses 40 000 € au chapitre 92.322.6236.01401.52000, 30 500 € au chapitre 92.322. 6226.01401.52000, 45 735 € au chapitre 92.322.605.01401.52000 et 30 488 € au chapitre 92.322.6241.01401.52000

- autoriser M. le Maire à signer avec SOMOGY Editions d'Art une convention relative à la publication du catalogue de l'exposition.

**III - Boutique-librairie du musée :**

Pendant la durée de l'exposition, il y aurait lieu de mettre en vente au comptoir commercial du musée des produits dérivés et des ouvrages sur les thèmes de l'exposition. Dans cette perspective, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire :

- à signer une convention de partenariat avec le service commercial du Musée Rodin à Paris pour les produits dérivés relatifs à Rodin. Il s'agit de moulages, bijoux, cravates, foulards, etc. La remise contractuelle consentie au Musée de Besançon est de 30 % sur les prix de vente HT

- à lancer une consultation auprès des libraires pour les ouvrages (principe du dépôt vente) et à signer la convention à intervenir avec le prestataire retenu.

**«M. LE MAIRE :** Je vous l'ai dit quand on parlait du Compte Administratif, c'est une très belle et très grande exposition. J'ai vu dans la maison Rodin à Meudon un certain nombre de pièces qui vont être exposées ici, il faut que vous sachiez que ces pièces ne sont jamais sorties du Musée Rodin. Ça sera la première fois qu'elles quitteront le lieu même où elles ont été faites par Rodin à Meudon et cette exposition ira ensuite et seulement ensuite à Paris. Nous aurons donc la première à Besançon. Je me demande même si je ne vais pas inviter le Maire de Paris à venir à l'inauguration, ce serait une bonne chose, on se connaît un peu. Je ne sais pas si son emploi du temps lui permettra de venir mais on pourra effectivement l'inviter à cette exposition. Si des ministres veulent venir, ils sont toujours les bienvenus, vous savez nous accueillons toujours les Ministres de la République avec beaucoup d'égards, comme il se doit.

**Mme Claire CASENOVE :** Sans vouloir du tout parler d'art parce que je ne mets pas en doute la pertinence de cette exposition, bien au contraire, je voudrais simplement faire remarquer que nous avons déjà en commission d'appel d'offres, et sans vouloir rien trahir, examiné et choisi la personne qui va transporter les oeuvres d'art. Alors il me semble qu'on aurait dû déjà avoir connaissance de ce rapport et qu'ensuite seulement on se serait préoccupé de savoir qui transporterait les oeuvres d'art.

**M. LE MAIRE** : Je vous rappelle simplement, l'Adjoint me le précise, qu'il s'agit de pouvoir encaisser les subventions.

**Mme Claire CASENOVE** : J'ai simplement l'impression qu'on met les choses un petit peu à l'envers.

**M. LE MAIRE** : Ce qu'on fait, c'est qu'on adopte le budget de l'exposition et on va demander des subventions.

**Mme Claire CASENOVE** : Justement, on a déjà choisi le transporteur avant de voter le budget de l'exposition, c'est ça qui me gêne simplement sans avoir aucun jugement.

**M. LE MAIRE** : Où est le problème ?

**Mme Claire CASENOVE** : Que les choses soient prises à l'envers. Ordinairement on vote un budget. Imaginons par extraordinaire qu'on refuse le budget de cette exposition ? On ne transporte plus les oeuvres d'art ?

**M. LE MAIRE** : Vous avez peut-être raison.

**Mme Claire CASENOVE** : Il y a peut-être un ordre à respecter.

**M. LE MAIRE** : Il fallait bien le faire quand même.

**M. Marcel POCHARD** : Monsieur le Maire, je n'ai pas de doute sur l'intérêt de l'exposition, simplement je voudrais faire une remarque sur le coût qui est très élevé. Je donne une comparaison parce que l'exposition estivale que nous organisons à Ornans nous revient à 115 000 €, celle-ci est à 268 000 €, le périmètre de dépenses couvert est exactement le même, les transports alors je sais que c'est des transports de sculptures lourdes mais nos coûts de transports sont supérieurs. Simplement je trouve les frais de scénographie très élevés et globalement on arrive en coût au double d'une exposition à Ornans qui est exceptionnelle, qui fait venir des oeuvres de 43 musées dont 9 musées étrangers comme le Metropolitan Museum of Art de New-York et j'ai du mal à comprendre des sommes pareilles. Je trouve que là il faudrait faire probablement plus attention.

**M. LE MAIRE** : Nous avons été très vigilants par rapport à cela, il est certainement plus difficile, vous l'avez dit vous-même d'ailleurs, de transporter...

**M. Marcel POCHARD** : En transport on est plus coûteux que vous. Ce ne sont pas les transports, c'est le graphisme, la mise en scène des collections, tout cela vous comprenez ça y va fort.

**M. LE MAIRE** : A mon avis d'ailleurs, on sera obligé de demander une rallonge par rapport à cette exposition. Je vous le dis très clairement, parce qu'il y a quelque chose qui ne me paraît pas suffisamment important dans ce dossier-là, c'est les frais de communication, 33 000 € de communication, je pense que sur un dossier comme ça on devrait avoir plus de communication car cette exposition va être une des grandes expositions nationales de l'année Victor Hugo et nous devons absolument profiter de ce type d'exposition pour faire parler de Besançon. Je n'exclus pas que nous soyons obligés de redemander des crédits en matière de communication. Pour la scénographie effectivement, vous avez raison, ça me paraît assez élevé.

**M. Marcel POCHARD** : Nous on est une association, c'est différent, on équilibre nos comptes.

**M. LE MAIRE :** Nous aussi. Je n'ai pas les éléments pour vous répondre, c'est le conservateur du Musée qui est d'ailleurs parti au Département maintenant, vous pourrez lui poser la question.

**M. Marcel POCHARD :** Vous savez, l'exposition organisée sur Courbet à Besançon il y a deux ans a coûté 4 MF Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Je sais.

**M. Marcel POCHARD :** Nous on fait des expositions à 1 MF mais le bénévolat fonctionne. Et on a une exposition exceptionnelle cette année.

**M. LE MAIRE :** J'entends vos remarques, je ne peux pas vous répondre mais je pense qu'effectivement il faut que nous soyons vigilants par rapport à cela. Je n'ai pas l'impression quand même que le conservateur du Musée ait l'habitude de jeter l'argent par les fenêtres, vous ne l'auriez pas embauché au Département mais on peut quand même effectivement s'interroger sur le coût. Mais vous êtes quand même d'accord pour qu'éventuellement on remette des moyens en communication ? Pour la scénographie, il y a longtemps que ça doit être fait».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Culture et Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 5 juillet 2002.*